



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 74472

Texte de la question

M. Didier Gonzales attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation du centre hospitalier Émile-Roux de Limeil-Brévannes, dans le Val-de-Marne, qui a pour principale mission de répondre aux besoins de patients âgés polyopathologiques, et en perte d'autonomie, des communes avoisinantes. Cet hôpital déploie un ensemble diversifié d'activités d'hospitalisation classique en soins de médecine gériatrique, en soins de suite et de réadaptation (SSR) et en soins de longue durée (SLD). 903 lits sont à dénombrer ainsi que 32 places en hôpital de jour. Dans le cadre d'une restructuration, l'hôpital Émile-Roux sera rattaché aux hôpitaux Henri-Mondor, Albert-Chenevier, Joffre-Dupuytren et Georges-Clémenceau. Le laboratoire de l'hôpital est ainsi le premier touché. Les 24 techniciens viennent d'être mis au courant que leur laboratoire sera fermé au mois de juin 2010 mais ils ne savent toujours pas s'ils seront rattachés ou non à un autre centre hospitalier. Concernant le pavillon Fouquet de l'hôpital Émile-Roux - qui traite des addictions - la première moitié des lits sera transférée au Kremlin-Bicêtre et l'autre moitié à Albert-Chenevier en 2010. Le personnel est donc particulièrement inquiet dans la mesure où il s'interroge sur son avenir. Par ailleurs, alors qu'un projet avait été monté pour ouvrir l'aile Marguerite de l'hôpital en 2008, qu'un budget avait été attribué et que 27 nouveaux postes avaient été créés, ce projet-même aurait été abandonné et les 27 emplois auraient été retirés. De nouvelles restructurations seraient susceptibles d'être mises en place, notamment dans les secteurs relatifs à la radiologie, aux consultations ou à la rééducation-réadaptation. Aussi, il souhaite connaître les perspectives de ces prochaines restructurations et savoir quel sera le sort des membres du personnel hospitalier et surtout celui de leurs patients qui seraient contraints de se déplacer jusqu'à Paris pour pratiquer des examens complémentaires si certains secteurs viennent à manquer.

Données clés

Auteur : [M. Didier Gonzales](#)

Circonscription : Val-de-Marne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74472

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2010, page 3262

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)